

M. Orlikow: C'est la méthode qu'on suivra encore pendant vingt ans, s'il en dépend de vous.

M. Cashin: Voilà une autre interpellation qui sera consignée dans les annales de la Chambre des communes quand on en rédigera l'histoire des années 60, comme un député l'a laissé entendre tantôt.

En fait, ni le député de Winnipeg-Nord ni aucun autre membre de son parti ne seront vraisemblablement jamais en mesure de prendre une décision de ce genre. Il importe, je pense, que les deux partis qui pourraient avoir à prendre de telles décisions, quelque minces que soient leurs chances, discutent de ces questions. A mon avis, il faudrait plus de discussions publiques sur des questions de ce genre.

Une chose qui m'a toujours ennuyé—comme bien d'autres Canadiens—c'est l'absence de débat vraiment public sur ces questions. Quantité de situations se sont présentées au Canada, que l'on a étudiées et discutées en secret. Cela dénote, à mon sens, certaines décisions de caractère monolithique qu'on nous a parfois imposées et qui ont empêché la tenue d'un débat public sur des questions. En agissant autrement, on aurait pu inspirer au public plus de confiance dans nos institutions parlementaires. Pas étonnant que la population des États-Unis s'emballe tellement parfois, ce qui peut nous sembler déraisonnable. Le régime américain permet aux gens de voir les sénateurs, par le truchement de la télévision, discuter publiquement d'une question comme la situation au Vietnam. Au Canada, nous n'avons pas de ce genre de débats publics non seulement sur la question à l'étude, mais sur une foule d'autres sujets.

• (8.40 p.m.)

Je ne veux certes pas donner à entendre que mon intervention assez peu importante dans le débat ce soir... (*Applaudissements*)... va contribuer sensiblement à appuyer cette thèse, mais je pense vraiment qu'il y a lieu d'insister davantage.

M. Knowles: Vous devriez paraître à la télévision.

M. Cashin: Je dirai au député de Winnipeg-Nord-Centre—c'est lui, je crois, qui a lancé cette observation déplacée au sujet de la

télévision—qu'à sa place, je ne paraîtrais jamais à la télévision. J'aurais voulu faire d'autres observations. Je ne savais pas que les membres de l'opposition trouveraient mes propos si stimulants et rafraîchissants qu'ils m'interrompraient constamment. J'espère que dans un an peut-être, si nous sommes encore ici, nous aurons l'occasion, lors de l'examen des crédits du ministère de la Justice, de débattre cette question de nouveau. Le gouvernement sera peut-être en mesure de nous dire alors quelle ligne de conduite sera adoptée à l'avenir, ce qui serait plus conforme à celle dont bon nombre d'entre nous souhaitent l'adoption.

M. Brewin: Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Cashin: Oui.

M. Brewin: J'ai été très ému par l'hommage que le député s'est rendu à lui-même pour le souci qu'il prend des autres membres de son parti concernant la liberté dans l'avenir. Mais le député pourrait-il m'expliquer pourquoi, à son avis, ces principes ne s'appliqueraient pas au cas actuel? N'est-ce pas un peu le refrain: Le soleil brillera demain, mais pas aujourd'hui.

M. Cashin: Je ne suis pas d'accord, monsieur le président. Il me semble que la réponse, c'est qu'on ne change pas les règles du jeu pendant la partie. La procédure est en vigueur depuis vingt ans. Cette affaire a reçu beaucoup de publicité. Conséquemment, le ministre de la Justice, probablement le solliciteur général, et le premier ministre, ont eu l'occasion d'examiner cette affaire d'une façon plus approfondie qu'en des circonstances ordinaires. J'accepte leur décision, aussi bien que j'accepterais la parole du chef de l'opposition s'il était dans la même situation.

Voici ce dont il s'agit. Je ne pense pas qu'en général ce genre de procédure soit acceptable pendant longtemps. Nous la suivons depuis 20 ans. J'aimerais qu'elle soit changée. Je ne vois pas la nécessité de la changer dans le cas Spencer, mais j'aimerais qu'elle soit changée assitôt que possible.

Le président suppléant: Le député de Bow-River a la parole.

M. Knowles: Deux du même genre.

M. Woolliams: Monsieur le président, quel qu'un a dit «Deux du même genre», mais j'ai toujours su que les autres députés sont